

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE GG 15.10.2025 - Suppression de la fête de la Saint Nicolas
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Madame Garcia Fernandez
Conseillère communale
Quai de Mariemont, 11/9
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 21/10/2025

Objet : votre interpellation transformée en question écrite lors de la séance du conseil communal du 15/10/2025 relative à la suppression de la fête de la Saint-Nicolas pour les enfants du personnel communal.

Madame la Conseillère communale,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre interpellation transformée en question écrite lors de la séance du conseil communal du 15/10/2025 relative à la suppression de la fête de la Saint-Nicolas pour les enfants du personnel communal.

La fête de la Saint-Nicolas est une tradition appréciée et ancrée dans notre commune. Le budget nécessaire à son organisation avait bien été prévu dans les crédits de fonctionnement de l'administration communale. Toutefois, le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean, qui organise une fête similaire pour son personnel, a pris la décision de ne pas reconduire l'événement cette année, invoquant des contraintes budgétaires.

Or, conformément à la réglementation en vigueur, l'administration communale et le CPAS sont tenus d'octroyer les mêmes avantages à leur personnel respectif. Cette obligation d'égalité de traitement a contraint l'administration communale à renoncer à son propre événement, malgré les moyens disponibles.

Nous comprenons pleinement la déception que cette décision peut susciter, tant auprès du personnel que de leurs familles. Il ne s'agit en aucun cas d'un manque de reconnaissance envers les agents communaux, mais d'une nécessité légale imposée par le cadre institutionnel. La suppression de cette fête n'a pas été motivée par une volonté politique, mais par le principe d'équité entre les deux entités. La Commune reste attachée à la valorisation de son personnel et à la préservation des traditions qui renforcent la cohésion et le respect mutuel.

Veillez agréer, Madame la Conseillère communale, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Nathalie VANDEPUT.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet GJANAJ.

Monsieur le Bourgmestre faisant fonction,

Mesdames et Messieurs les Échevins,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est une première dans l'histoire de notre commune, depuis que la tradition existe, la fête de la Saint-Nicolas pour les enfants du personnel communal est purement et simplement supprimée. La raison avancée ? Un manque de moyens.

Autrement dit, cette année, pas de jouets pour les enfants de celles et ceux qui font tourner cette commune au quotidien.

Pas de fête, pas de reconnaissance, rien.

Monsieur le Bourgmestre faisant fonction, est-ce vraiment la seule économie que la majorité a trouvée à faire ? Faut-il commencer par priver les enfants de nos travailleurs de ce moment de joie et de reconnaissance symbolique ?

La question est simple, comment justifiez-vous qu'on trouve des budgets pour d'autres postes, mais pas pour maintenir une tradition qui coûte peu, et qui apporte beaucoup en termes de cohésion, de respect et de motivation des équipes communales ?

Vous envoyez un signal terrible, que le personnel communal peut bien se débrouiller, que ses enfants n'ont pas droit à un moment festif, que l'on raye d'un trait de plume une tradition qui incarnait un minimum de considération.

Monsieur le Bourgmestre faisant fonction, allez-vous vraiment assumer devant le personnel communal que leurs enfants n'auront pas droit à leur Saint-Nicolas, alors que c'est une tradition ancrée depuis des décennies ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Gloria García Fernandez

Cheffe de file MR-VLD

Conseillère communale

mgarcia-fernandez@molenbeek.irisnet.be

0478.38.34.76

